

Les subsides

Auparavant, on ne pensait pas que c'était le cas. On croyait que les gens ne se souciaient pas du prix des produits pétroliers, que cela n'affectait pas la demande. On constate maintenant qu'ils en est tout autrement. Ce que je veux faire comprendre, c'est que le prix qu'il est nécessaire de fixer pour susciter un effort d'économie pourrait ne pas être le prix mondial. Il n'est peut-être pas nécessaire d'aller aussi loin pour obtenir sur le plan de l'économie les résultats désirés. Je pense que le ministre doit examiner ces chiffres et tirer les conclusions qui s'imposent du fait que l'effort de conservation va déjà bon train, que les gens achètent de plus petites autos, qu'ils isolent leur maison et qu'ils baissent leurs thermostats. Tous les efforts de conservation que l'on escompte voir le gouvernement encourager sont déjà en train.

Il me semble que ce que le ministre devrait comprendre—et ce que nous tentions de déterminer avec soin à l'époque où je faisais partie du ministère de la Consommation et des Corporations, soit dit en passant—c'est que l'investissement des gens dans des dispositifs destinés à réduire la consommation d'énergie est directement relié aux prix qu'ils s'attendent de payer à l'avenir. Si l'on parle d'investissements à long terme, on parle aussi de prévisions à long terme. Si les gens pensent que le prix du pétrole va grimper, disons, jusqu'au prix mondial, ils vont commencer à économiser l'énergie et à faire les investissements nécessaires. Mais nous n'avons pas à atteindre le prix mondial du pétrole en quatre ans. Les mentalités évolueront même si nous mettons beaucoup plus de temps pour atteindre le prix mondial.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement avec votre permission, monsieur le président. Les propos du député d'Ottawa-Centre m'intéressent vivement. Je regrette de devoir l'interrompre dans le déroulement de son exposé, mais je dois m'excuser auprès de la Chambre, car je dois prendre l'avion à 6 heures ce soir. Je n'étais pas au courant des arrangements qui avaient été pris, et je suis vraiment désolé de devoir partir. J'aurais nettement préféré rester parmi vous, car il me fait toujours plaisir d'être présent à la Chambre quand on me demande de le faire, mais je tiens seulement à m'excuser auprès de mon collègue et des autres députés qui prendront plus tard la parole pour exprimer leurs vues. Mon secrétaire parlementaire devrait être ici. Il est actuellement en route vers la Chambre, depuis le ministère, pour venir me remplacer et, bien sûr, tenter de répondre à vos questions. Je tiens à assurer les députés que j'écrirai à chacun d'eux au sujet des objections qu'ils ont soulevées ou qu'ils soulèveront. Je vous le répète, je regrette de devoir vous quitter, car j'adore ce genre de discussion.

M. Evans: Merci monsieur le président. Je souhaite bon voyage au ministre où qu'il aille.

Une voix: Il se rend à P.A.

M. Evans: Il se rend à Prince Albert. Très bien. Pour en revenir à ce que je disais, monsieur l'Orateur, je crois que j'étais en train d'expliquer qu'il n'est pas si simple que cela de fixer un barème. Ce n'est pas là une question que le gouvernement peut traiter, comme par le passé en disant simplement: «Le cours international est le suivant, c'est un objectif facile à atteindre, nous pouvons tous le voir, conformons-nous y donc». Il existe à mon avis certains facteurs fondamentaux sous-

jacents que le gouvernement n'a pas considérés. Ils portent sur le problème que posent les coûts de remplacement ainsi que la question de savoir quel prix il faudra payer pour atteindre les très louables objectifs d'économie d'énergie auxquels l'actuel gouvernement tient tant ainsi que celui qui l'a précédé.

Ce sont à mon avis certaines des principales questions et je souhaiterais que dans un esprit de collaboration et de consultation le ministre me fournisse les chiffres relatifs à ces deux catégories de coûts ainsi que ceux relatifs aux genres de répercussions auxquelles il doit s'attendre dans l'industrie et au niveau des consommateurs selon que l'on retiendra tel ou tel barème de prix. Je sais que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources fait des études dans ces domaines.

● (1720)

Ce qui nous amène à la question de la distribution, aussi importante à mes yeux que l'établissement des prix. Si nous visons des prix qui sont différents du coût de remplacement ou du prix, que nous supposons plus élevé, qui favorise l'économie d'énergie, que faire de la différence entre le coût de remplacement et le prix qui favorise l'économie d'énergie? A qui la laisser? S'agit-il d'un prix qui doit aller aux provinces, selon une théorie bien défendable? Est-ce un excédent de revenu ou un loyer économique, pour ainsi dire, qui devrait aller au gouvernement fédéral, selon une autre théorie qui se justifie aussi? Est-ce un revenu qui devrait aller à l'industrie qui, ayant considéré le coût de remplacement et constaté la situation que j'ai décrite, n'a pas besoin pour trouver de nouvelles sources d'approvisionnement de ces recettes exceptionnelles qui, dans un sens, deviennent un taux excédentaire de rentabilité?

Que fait l'industrie d'un taux excédentaire de rentabilité? Elle n'investira pas ces fonds dans le pétrole. Elle les enverra à l'étranger sous forme de dividendes, puisque nous parlons de sociétés multinationales, ou elle les investira dans l'économie canadienne. Il en résultera une situation de conglomerats économiques que personne d'entre nous, je crois, et certainement pas moi, ne souhaite voir. Je n'aimerais pas voir à l'avenir les sociétés pétrolières multinationales avoir la main haute sur de grands secteurs de l'économie canadienne dans lesquels elles ont pu investir le revenu excédentaire que nous leur avons laissé.

Une voix: C'est ce que vous avez fait pendant seize ans.

M. Nystrom: Pourquoi avez-vous fait cela, John?

M. Evans: N'oubliez pas que je suis nouveau.

M. Nystrom: C'est un député encore pur qui parle.

M. Evans: C'est vrai, mais la voix d'un pur est parfois la voix de la sagesse.

La proposition du gouvernement laisse prévoir, sans que ce soit très clair, une forme d'impôt sur les bénéfices extraordinaires. Le document du premier ministre indique, au paragraphe concernant la taxe d'autarcie énergétique sur les recettes supplémentaires des producteurs—nous parlons ici de l'augmentation de \$4 par an—, que les compagnies recevraient, non seulement leur part des \$2 d'augmentation prévus antérieurement, mais aussi 50 p. 100 des recettes découlant de l'augmentation de \$4.